

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Budget Primitif 2023



Conseil Municipal du 23 mars 2023

INTRODUCTION

Cette note s'inscrit dans le cadre de l'article 107 de la loi « NOTRe* » qui est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la présentation des documents budgétaires, en précisant :

**« Une présentation brève et synthétique
retraçant les informations financières essentielles
est jointe au budget primitif et au compte administratif
afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »**

Répondant aux obligations réglementaires précitées, cette présentation apporte les informations principales relatives au Budget Primitif 2023 de la commune.
Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

SOMMAIRE

I - LE CONTEXTE : GENERAL ET LOCAL

II - LE PROJET DE BP 2023 : OBJECTIFS ET EQUILIBRE

III – SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES ET RECETTES

IV – SECTION INVESTISSEMENT : PROJETS ET FINANCEMENTS

LE CONTEXTE GENERAL



La Préparation budgétaire 2023 s'inscrit dans le cadre d'une conjoncture particulière qui met en avant les difficultés d'approvisionnement de matériaux et d'équipement, découlant à la fois de la guerre en Ukraine et de la politique du zéro Covid longtemps pratiquée par la Chine.

Ce contexte affecte le budget des collectivités, lesquelles voient leurs charges augmenter très fortement : l'inflation, le coût de l'énergie, le dégel du point d'indice, la revalorisation du smic, ou encore l'augmentation du coût de la dette via le resserrement des taux d'intérêt.



La loi de finances 2023 tente d'atténuer ce phénomène par la mise en place de plusieurs dispositifs (filet de sécurité, amortisseur électricité, bouclier tarifaire) et par la stabilisation voire l'augmentation de la DGF pour 95% des communes. Par ailleurs, elle accompagne ces dernières dans la transition écologique par l'instauration d'un Fond Vert et un ciblage des projets à caractère environnemental éligibles à la DETR et à la DSIL.

Le projet de budget 2023 tente donc de prendre en compte tous ces éléments ainsi que le contexte, les objectifs et les projets particuliers de la commune.

LE CONTEXTE COMMUNAL

Nouveauté 2023



En 2023, la commune a fait le choix d'anticiper le passage à la nouvelle nomenclature comptable M57 qui deviendra obligatoire en 2024 pour toutes les collectivités.

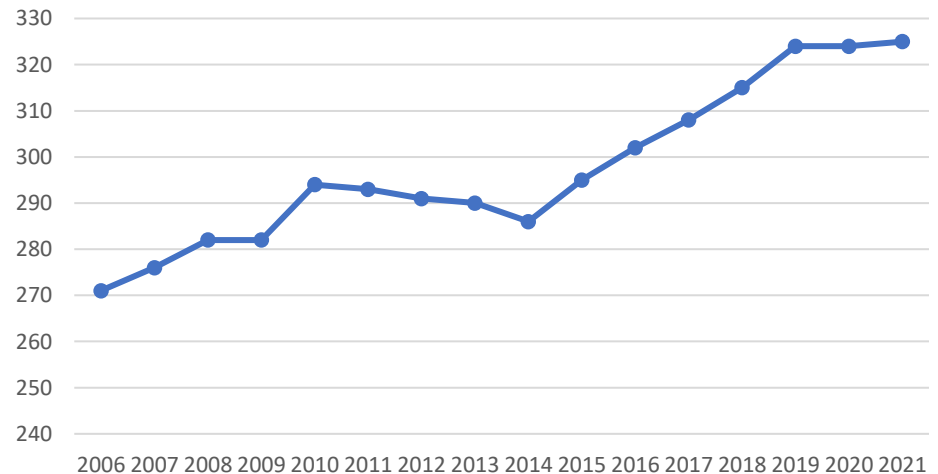
L'objectif de cette réforme est d'harmoniser toutes les nomenclatures et d'assouplir les procédures budgétaires. Les prochaines étapes seront la mise en place du compte financier unique (CFU) et la certification des comptes...

Evolution de la population murloise depuis 15 ans

La commune devient de plus en plus attractive. On constate un dynamisme certain depuis 2015 après une baisse connue dans les années 2010.

C'est dans ce contexte de développement que la Commune souhaite continuer à investir...

EVOLUTION DE LA POPULATION



LES OBJECTIFS 2023

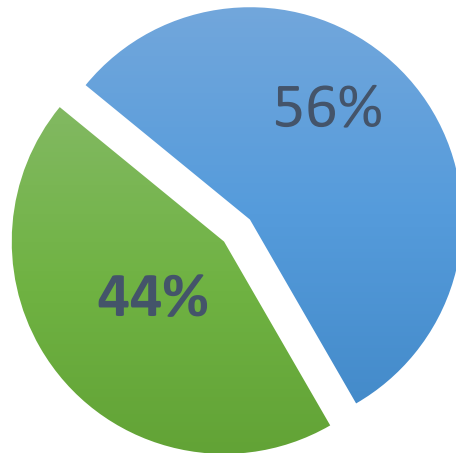
Le projet de BP2023 a été construit en prenant en compte ses objectifs tant au niveau du fonctionnement qu'au niveau des nouveaux projets présentés :

- 1- Assurer un développement harmonieux du territoire**
- 2- Créer et entretenir des équipements publics de qualité**
- 3- Maintenir une situation financière saine**

PRESENTATION DU PROJET DE BP2023



**LE BUDGET PRIMITIF 2023 S'ÉQUILIBRE A HAUTEUR DE
871 K€ (contre 763 k€ en 2022)**



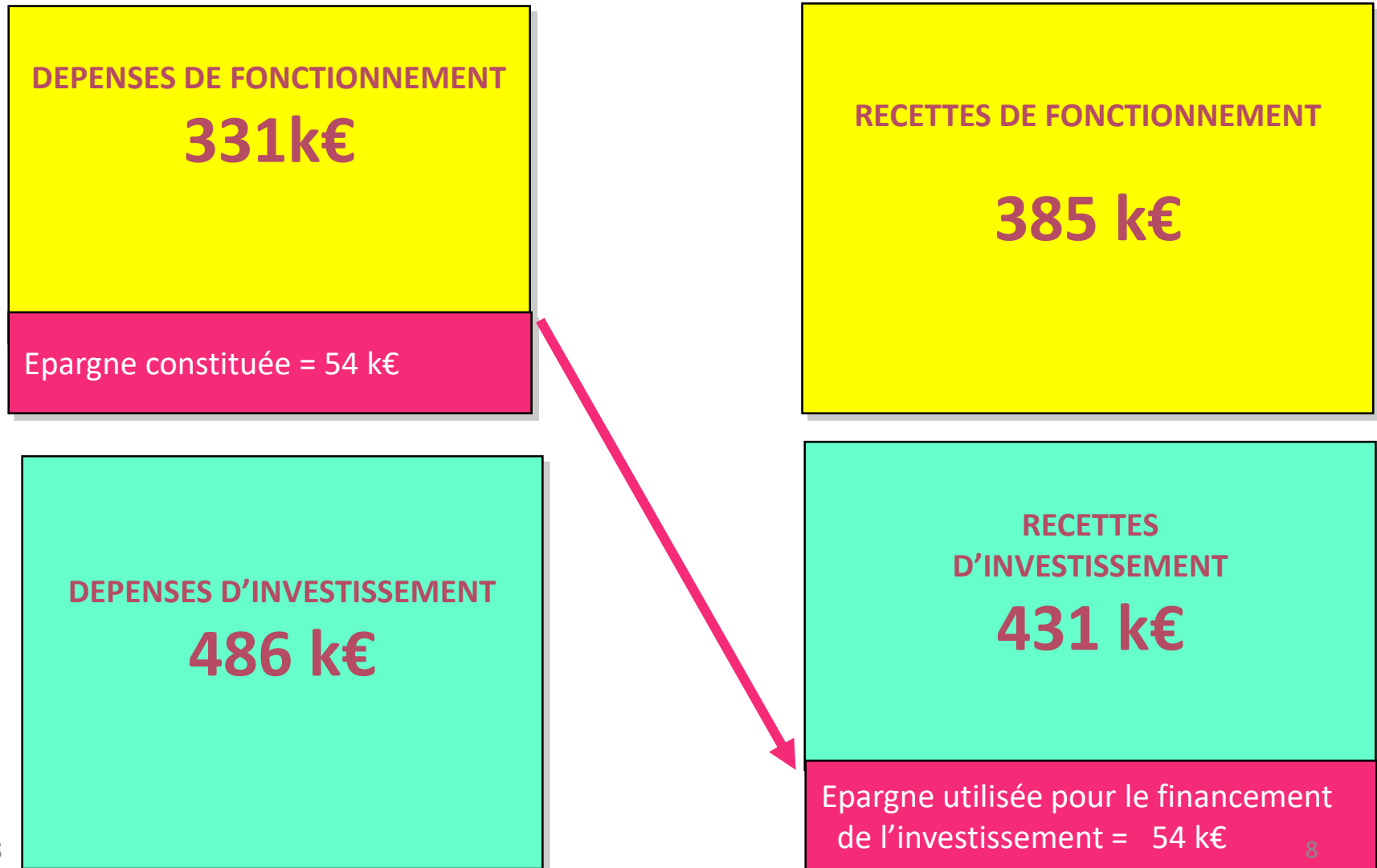
**SECTION
D'INVESTISSEMENT 486 k€
(contre 390 k€ en 2022 soit 53%)**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT 385 k€
(contre 379 k€ en 2022 soit 47%)**

EQUILIBRES BUDGETAIRES 2023

Total BP 2023= 871k€

L'articulation entre les deux sections est la suivante



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023



La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
LIBELLES		BP2022	CA2022	BP2023
CHAPITRE 013	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 800,00	1 822,36	1 500,00
CHAPITRE 70	PRODUITS DE SERVICES	300,00	1 191,00	2 920,00
CHAPITRE 731	FISCALITE LOCALE	96 000,00	100 825,00	108 000,00
CHAPITRE 73	IMPOTS ET TAXES	129 000,00	145 334,72	131 230,00
CHAPITRE 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	52 800,00	53 876,75	56 668,00
CHAPITRE 75	AUTRES PRDT DE GESTION COURANTE	33 650,00	33 507,61	15 160,00
	RECETTES DE GESTION COURANTE	313 550,00	336 557,44	315 478,00
CHAPITRE 76	PRODUITS FINANCIERS	-	0,22	-
CHAPITRE 77	PRODUITS EXCEPTIONNEL	7 600,00	37 985,42	-
CHAPITRE 78	REPRISES DOTATIONS	-	131,63	10 400,00
	RECETTE REELLES DE FONCT	321 150,00	374 674,71	325 878,00
CHAPITRE 042	OPERATIONS ENTRE SECTION	20 000,00	15 957,80	15 000,00
CHAPITRE 043	OPERATION DANS LA SECTION			
	SOUS TOTAL RECETTES ORDRES	20 000,00	15 957,80	15 000,00
R002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	38 749,47	38 749,47	44 498,24
TOTAL	RECETTES FONCTIONNEMENT	379 899,47	429 381,98	385 376,24

Le BUDGET PRIMITIF 2023 se caractérise par une augmentation de la fiscalité locale et par une reprise de dotation pour risque de 10 400€.

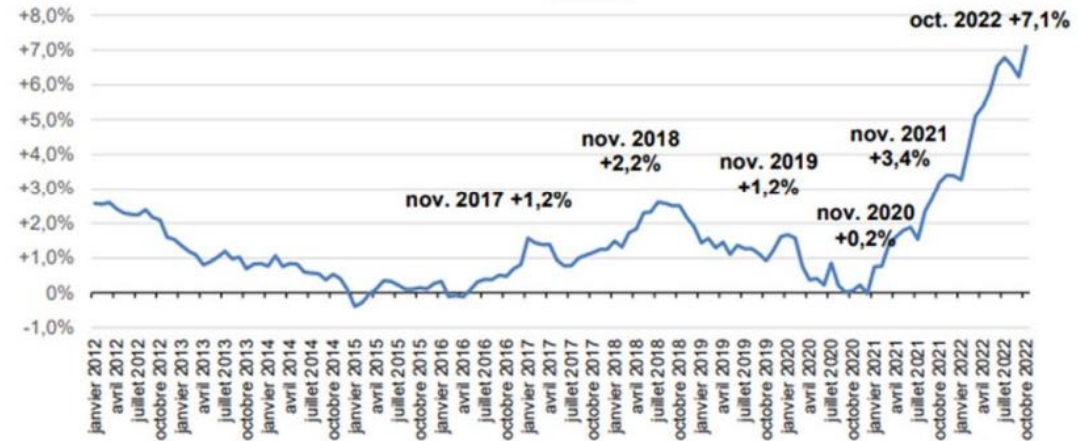
Le Trésor Public demande à la commune d'annuler les poursuites vis-à-vis du locataire de l'appartement, ce dernier reversant chaque année automatiquement une somme minimale (Opération neutre pour la commune qui avait provisionné le risque depuis 3 ans).

CHAPITRE 731 : LA FISCALITE LOCALE

1- REVALORISATION DES BASES FISCALES DE 7,1%

Les bases fiscales qui servent au calcul des impôts locaux, vont être revalorisées à hauteur de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), portant l'inflation sur un an glissant à + 7,1 % (publication INSEE du 15/12/2022)

Variation sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)



2- VOTE DU TAUX DE LA THRS

Il s'agit de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THRS) et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Elle était gelée depuis la réforme du foncier bâti à hauteur de 10,51 %
La commune a la possibilité, à nouveau, de voter le taux.

3- Pas d'augmentation des taux communaux en 2023

	ANNEE 2021	ANNEE 2022	ANNEE 2023
Taxe d'habitation	NEANT	NEANT	10,51%
Taxe sur le foncier bâti	32,21%	32,21%	32,21%
Taxe sur le foncier non bâti	48,17%	48,17%	48,17%

PRODUIT FISCAL THEORIQUE : 111k€ (Contre 101k€ en 2022)- Le montant inscrit au BP sera de 108 k€ (par prudence)

COMMUNES	POP 2021	Taux - TH	Taux TFB	Taux TFNB
SAINT-ANDRE-DE-BUEGES	39	9,21	32,41	50,47
FERRIERES-LES-VERRES	50	12,19	37,95	49,82
PEGAIROLLES-DE-BUEGES	56	10,00	30,95	39,49
ROUET	68	10,17	32,10	57,22
CAZEVIEILLE	203	9,68	36,08	67,91
SAINT-JEAN-DE-BUEGES	204	16,15	34,31	24,70
VIOLS-EN-LAVAL	207	10,43	33,30	46,79
MURLES	325	10,51	32,21	48,17
BUZIGNARGUES	355	9,06	35,00	42,50
FONTANES	356	11,47	35,58	45,55
CAUSSE-DE-LA-SELLE	399	13,41	40,93	72,92
SAUTEYRARGUES	416	17,47	42,53	58,13
SAINT-HILAIRE-DE-BEAUVOIR	429	10,93	32,60	60,01
SAINT-JEAN-DE-CUCULLES	499	14,37	43,52	118,55
NOTRE-DAME-DE-LONDRES	503	13,74	35,39	43,79
GUZARGUES	517	8,56	32,83	44,13
TRIADOU LE	531	16,09	47,07	140,00
LAURET	631	16,48	42,22	56,13
MAS-DE-LONDRES	681	16,50	38,85	62,60
SAINT-VINCENT-DE-BARBAYRARGUES	702	8,54	35,84	71,43
VACQUIERES	722	17,37	36,15	80,35
SAINT-JEAN-DE-CORNIES	759	14,44	43,62	98,49
VALFLAUNES	789	11,95	36,76	73,31
SAINTE-CROIX-DE-QUINTILLARGUES	939	15,71	39,76	73,07
SAINT-BAUZILLE-DE-MONTMEL	1054	9,11	34,47	64,41
VIOLS-LE-FORT	1248	17,54	44,75	51,86
ASSAS	1548	7,62	30,52	50,38
COMBAILLAUX	1652	13,31	39,49	70,32
CLARET	1653	16,45	41,35	53,96
MATELLES (LES)	2042	14,58	39,81	105,70
VAILHAUQUES	2600	20,15	43,17	69,73
SAINT-MARTIN-DE-LONDRES	2787	16,06	43,58	73,49
TEYRAN	4690	14,50	38,05	56,00
SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS	4931	15,40	46,09	106,09
SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	5165	12,09	42,10	64,34
SAINT-GELY-DU-FESC	10256	11,60	43,35	107,01

LES TAUX DES AUTRES COMMUNES DU TERRITOIRE



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023

CE QU'IL FAUT RETENIR

- Remboursement d'assurance du personnel (accident ST) pour 1500€
- Concession cimetière pour 2400€
- Location de terrain LANGUEDOC GRANULAT : 2 000€ à partir de 2023 pour 6 ans
- Participation financière dans le cadre d'une convention de partenariat liée à des installations de production d'énergie basées sur des ressources renouvelables. Montant annuel de 6000€
- Un seul appartement en location (432€/mois)

➤ **CHAPITRE 77 : RECETTES EXCEPTIONNELLES**

PAS DE PREVISION – Les remboursements d'assurance / les dons sont transférés au compte 75 (Reforme m57)

➤ **NOUVELLE ARTICULATION DU BUDGET POUR LES TAXES : DEUX CHAPITRES**

- CHAPITRE 73 : IMPOTS ET TAXES pour les impôts indirects (Taxes sur les pylônes électriques, sur la consommation d'électricité...)
- CHAPITRE 731 : FISCALITE LOCALE pour les impôts directs (Impôts fonciers et TH sur les résidences secondaires)

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
LIBELLES		BP2022	CA2022	BP2023
CHAPITRE 011	CHARGE A CARACTERE GENERAL	98 500,00	86 563,76	111 000,00
CHAPITRE 012	CHARGE DE PERSONNEL	105 250,00	104 032,81	110 150,00
CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	85 356,00	83 753,77	105 806,00
	DEPS GESTION COURANTE	289 106,00	274 350,34	326 956,00
CHAPITRE 66	CHARGES FINANCIERES	-	-	2 073,89
CHAPITRE 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 500,00	1 117,39	2 000,00
CHAPITRE 68	DOTATIONS POUR RISQUES	10 000,00	-	-
	DEPENSES REELLES DE FONCT	302 606,00	275 467,73	331 029,89
CHAPITRE 042	OPERATIONS ENTRE SECTION	100,00	67,34	250,00
	SOUS TOTAL DEPENSES ORDRES	100,00	67,34	250,00
023	VIREMENT A LA SECTION INVEST	77 193,47	-	54 096,35
TOTAL	DEPENSES FONCTIONNEMENT	379 899,47	275 535,07	385 376,24



Les dépenses du projet de BP2023 intègrent une forte augmentation de l'Énergie même si la Commune s'est engagée dans une politique vertueuse et écoresponsable de limitation de l'éclairage public. Elle espère que cette évolution soit mesurée par le système de bouclier tarifaire promis par le Gouvernement.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023

CE QU'IL FAUT RETENIR

- Augmentation prévisible des frais d'instruction des documents d'urbanisme (projet Nexity)
- Prise en compte d'une éventuelle nouvelle revalorisation du point d'indice de la fonction publique pour les salaire et les indemnités.
- Prise en compte d'une admission en non valeur de 10400€ suite à la demande du Trésor Public (Locataire mairie/ Opération neutre)
- Augmentation de la participation pour l'école de Vailhauquès
 - Fonctionnement 51 130€ contre 45 107€ en 2022
 - Investissement 1 961€ contre 1215€ en 2022
- Inscription intérêts de la dette si emprunt de 100k€
- Subventions connues à ce jour :
ECOLE DE MUSIQUE COMBAILLAUX-MURLES-VAILHAUQUES : 200 €
SENIORS : 500 €
EXPRESSION MURLOISE : 250 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2022



Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère ponctuel.

INVESTISSEMENT 2023

OBJECTIF 1 : CRÉER ET MAINTENIR LES EQUIPEMENTS PUBLICS

Projets	Coût réel €	50 % commune	50 % ccgpsl
Guirlandes Noël	2 000	1 000	1 000
Jeunesse sport	10 000	5 000	5 000
Matériel divers extérieur	4 000	2 000	2 000
Portail aire sud	1 500	750	750
Equipement scène	1 000	500	500
Stèle	7 000	3 500	3 500
Portail espace coquin	2 000	1 000	1 000
Plaque de rue	500	250	250
Ordinateur bureau	1 000	500	500
Volets vélux – Salle coquin	4 000	2 000	2 000
Récupérateurs eaux	2 000	1 000	1 000
total	35 000	17 500	17 500

PROJETS FAISANT L'OBJET D'UN FOND DE CONCOURS - CCPSL

INVESTISSEMENT 2023



OBJECTIF 2 : ASSURER UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DU TERRITOIRE

- Aménagement de la voie Marianne : 62 k€
Financement de 40k€ - FAIC CD34
- Travaux mairie = Montant prévu 255 k€ sur un projet de 550 k€ HT
Financement - Emprunt 100 k€

PLAN DE FINANCEMENT A AFFINER

La commune devra

1- Emprunter au moins 100k€ sur le Long Terme

2- Emprunter sur le Court Terme pour payer les travaux.

Il faut avancer les subventions et le FCTVA (qui sera perçu 2 ans plus tard)₈

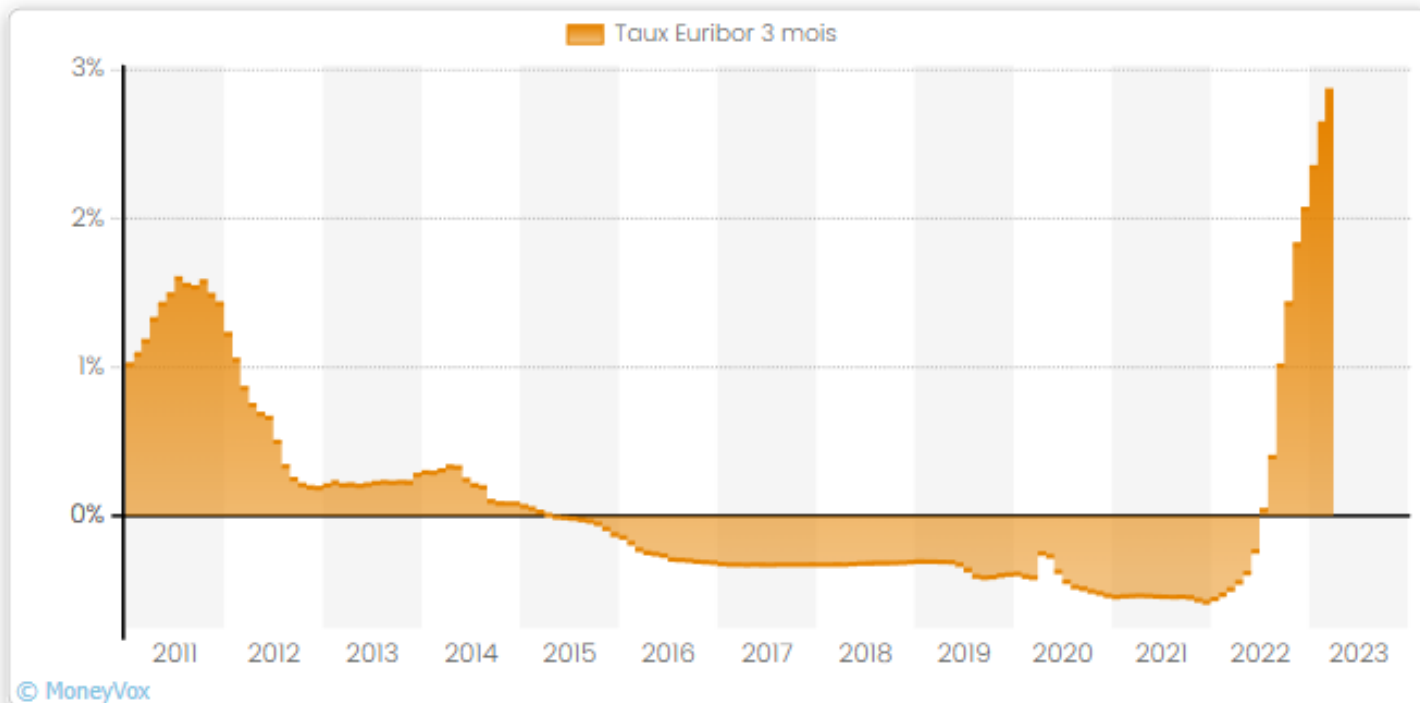
PLAN DE FINANCEMENT AVEC TAUX SOUHAITES			
ETAT	FOND VERT	35%	192 500
DEPARTEMENT	FAIC	7%	40 000
CCGPSL	FOND DE CONCOURS	5%	30 000
AUTRES FINANCEURS	A VOIR	6%	32 500
COMMUNE (emprunt 100 k€ + autofinancement)	fond propre	46%	255 000
TOTAL €		100%	550 000

LA DETTE

Au regard du contexte inflationniste actuel et de l'évolution des taux d'intérêts, il semblerait opportun de solliciter les banques pour connaître les conditions financières d'un prêt de 100k€ pour le financement de la Mairie.

A la hausse des taux d'intérêts s'ajoute, depuis le printemps, à chaque fin de trimestre, le taux d'usure, qui limite les augmentations des taux bancaires pour protéger les emprunteurs et qui freine la distribution de taux fixes. Le contexte semble moins favorable mais les taux sont encore abordables.

Graphique de l'évolution du taux moyen mensuel pour l'année en cours et les 12 années précédentes :



LES PRINCIPAUX RATIOS

RATIOS	VALEURS BP2023	MOYENNES 2021 STRATE/ SOURCE DGCL 250 habs – 500 habs
DPS REELLES FONCT/ POP	1018	639
PRODUITS IMPOSITIONS/ POP	332	273
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT / POP	1003	796
DEPENSES EQUIPEMENTS BRUTES / POP	471	317
ENCOURS DE LA DETTE/ POP	0	525
DGF/ POP	87	155